



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° LAS-0166

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 5 février 2024, le règlement suivant :

LAS-0166 *Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle.*

Ce règlement peut être consulté sur le site internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

Ce règlement est entré en vigueur le 4 mars 2024.

DONNÉ À LASALLE, ce 26 mars 2024.

Nathalie Hadida, OMA
Secrétaire d'arrondissement